MAN Camions & Bus S.A.

A T T E S T A T I O N

SSCI/ADP/FB/070089

Nous soussignés, MAN Camions & Bus SA. - 12, avenue du Bois de l'Epine - CP 8005 Courcouronnes 91008 EVRY Cedex, représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft - D 80976 MÜNCHEN,

autorisons : GARNIER
RUE JACQUES DAGUERRE
14120 MONDEVILE

à équiper le véhicule

Marque	:	**MAN**
Type	:	**N05P11C6F**
N° de série	:	**WMAN05ZZ87Y180573**

d'une carrosserie BENNE AMOVIBLE avec un :

porte à faux AR maxi :	= 1,400 m
porte à faux AR mini sans benne :	= 1,502 m
centre de gravité Y maxi :	= 0,640 m
centre de gravité Y mini :	= 0,139 m

Sous réserve que les charges maxi aux essieux c'est-à-dire :

Essieu 1	:	4 400 Kg
Essieu 2	:	8 400 Kg

ne soient pas dépassées

En outre, les travaux de carrosserie sont réalisés sous l'entière responsabilité des Etablissements les exécutant. La présente autorisation est subordonnée à l'accord des autorités compétentes auxquelles une déclaration de la modification susmentionnée devra être adressée.

FAIT A EVRY LE 16 janvier 2007

Le Service Homologation

A. de Protopopoff

APE 501Z
SIREN 318 919 065
S.A. au capital de 17 532 000 €

Une entreprise du Groupe MAN Nutzfahrzeuge AG

MAN Camions & Bus S.A.
Z.I. - 12, avenue du Bois de l'Épine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 EVRY CEDEX

Téléphone : 01 69 47 16 00
Télécopie : 01 60 78 75 34

Internet : www.man-mn.fr

N05P11/N15P11 *P-2094.05.01 du 13/0[illegible]*

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus S.A. représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifie :

QUE LE VEHICULE LIVRE :
En châssis cabine (voir nota 1)
En V.A.S.P. (voir nota 2)

(2) Dénomination :
(D1) Marque : ..... MAN
(D2) Type : (N)
Variante : (05P11 – 15P11)
Versions : Cabines : (C – L - LX - DK)
Empattements : (1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 101)
Moteurs : (C – D – E - F) N05P11C6F
(D3) Dénomination commerciale : ..... TGL
(E) (3) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type : WMAN05ZZ87Y180573
(F1) Masse en charge maxi techniquement admissible (kg) : 11990
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (11990) 11990
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (néant – 15490 – 18500 - 24000) 15490
(J) Catégorie nationale : N2
(J1) Genre national : ..... CAM - VASP
(K) Numéro de la réception par type : P-2094.05.01
(P1) Cylindrée (cm3) : 4580
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (132 -151 – 132 - 151) 151
(P3) Source d'énergie : ..... G.O
(P6) Puissance administrative (CV) : 12
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : (2, sur demande : 3, 4, 5, 6 ou 7) 3
(U1) Niveau sonore à l'arrêt dB(A) : 90
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : (1800) 1800
(V7)
(V9) Classe environnementale : moteurs C – E (8877*0127A) moteurs D-F (0555*0578B) 0555*0578B

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

MAN Camions & Bus SA
12, avenue du Bois de l'Épine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 ÉVRY Cedex
Tél. 01 69 47 16 00 - Fax 01 60 78 75 34

sort de nos usines le :
pour être livré à :

FAIT A EVRY, LE 29/11/2006

A. de Protopopoff

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus SA représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) D'un système antipatinage de roues (ASR) (OUI – NON) ..... NON

b) D'un ralentisseur hydraulique (OUI – NON) ..... NON
si OUI poids de ce ralentisseur .....
c) D'un ralentisseur électromagnétique (OUI – NON) ..... NON
si OUI poids de ce ralentisseur .....

d) Véhicule équipé de pneumatiques (3) ..... 265/70 R 17.5

e) Charges maximales techniquement admissibles (indiqué sur plaque constructeur) (2)
Essieu 1 / Essieu 2 ..... 4400/8400

f) Type de suspension :
(AR : non pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CEE.
AR : pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CEE.) ..... MECANIQUE

g) Barre anti encastrement livrée de série (OUI-NON) ..... OUI

h) Véhicule livré avec chauffage autonome de série (OUI-NON) ..... NON

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès Verbal de réception du type :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé..

MAN Camions & Bus SA
12, avenue du Bois de l'Épine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 ÉVRY Cedex
Tél. 01 69 47 16 00 - Fax 01 60 78 75 34

A. de Protopopoff

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N2 - genres **CAM-VASP** de marque MAN, dont les type – variantes – versions suivent : Type : N - Variantes : 05P11 –15P11 - Versions : Cabines C – L – LX – DK, Empattements : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 101 - Moteurs : C – D – E – F livrés :

- en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA :

- Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E. pour les moteurs C et E.
- Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E. pour les moteurs D et F.

Montlhéry, le 13 septembre 2006

Vu et approuvé :
Enregistré sous le N° **P-2094.05.01**
Fait à Paris, le 13 septembre 2006
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles
Métrologie et Appareils à Pression

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

L.MIS

Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules

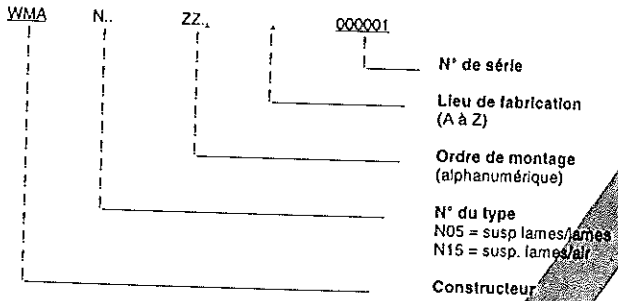
M. CHAPUT

9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : Sur demande 2 incorporés aux feux de route supplémentaires
9.11.2. Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière,
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : 2, indépendants sur pavillon cabine
9.12.2. Arrière : 2, groupés aux feux de position arrière,
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
A installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.

10. Divers

10.1. Accessoires :
10.1.1. Essuie-glace :2, à deux vitesses et balayage intermittent .
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur :
1 à gauche,
1 à droite,
1 d'accostage à droite, en option 1 supplémentaire à gauche
1 grand angle à droite, et 1 grand angle à gauche
en option, 1 antéviseur (obligatoire au 26/01/2007)
10.1.4. Avertisseurs sonores : 1 dans le pare choc. Sur demande 2 avertisseurs électro-pneumatique sur pavillon.
10.1.5. Dispositif antivol : oui, par blocage sur colonne de direction + transpondeur
10.1.6. Extincteur : non, à installer lors du carrossage
10.1.8. Chauffage autonome : sur demande à combustible liquide

10.2. Marques d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur :sur portière AV droite
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur châssis à l'avant du longeron droit.
10.2.3. Structure du numéro d'identification :



10.2.4. Le numéro d'identification commence à :
WMAN05ZZ.6Y000001
WMAN15ZZ.6Y000001

10.2.5. Identification du moteur : sur plaque à l'avant du moteur derrière le compresseur d'air

11. Visites techniques

11.1. Emplacement de la plaque du correcteur : néant
11.2. Pression déclarée par le constructeur (bars) : 10.0
11.3. Pression de disjonction (bars) : 12.5 +-0.2
11.4. Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) (bars):
11.4.1. A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : entre 6.5 et 8.5
11.4.2. A la tête de commande (de couleur jaune) : entre 6.5 et 8.5
11.5. Longueur des bras de leviers :
Porteur

	Disques	Diamètre vases
AVANT (1)	néant	24 "
ARRIERE (2)	néant	16"/16"

Porteur remorqueur

	Disques	Diamètre vases
AVANT (1)	néant	24 "
ARRIERE (2)	néant	16"/24"

11.6. Course maximale des actionneurs de freins :

	Disques
AVANT (1)	57 mm
ARRIERE (2)	57 mm

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
AS	réservoir pour dessiccateur d'air
AV	réservoir pour circuit avant
AR	réservoir pour circuit arrière

11.8. Observations : néant

5. Suspension (suite)
Variante N15P

5.1. **Avant (essieu 1) :** Ressorts à lames paraboliques ou ressorts à lames semi-elliptiques. Amortisseurs télescopiques (sur demande), evidgom caoutchouc et stabilisateur (sur demande)

5.2. **Arrière (essieu 2) :** 2 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques, stabilisateur.

5.2.1. Suspension de l'essieu moteur pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée.

6. Direction

6.1. **Type de direction :** à vis et écrou à recirculation de billes, assistance hydraulique

6.2. **Diamètre de braquage hors-tout (m) :**

Variante	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	101
Diam.	12.4	14.0	12.4	13.1	14.0	14.9	15.8	16.7	17.8	18.8	19.9

7. Freinage

7.1. **Frein de service** : système de freinage électro-pneumatique à gestion électronique composé de :
- 2 circuits indépendants pneumatiques agissant respectivement sur les roues des essieux 1 et 2 (type I-I)
- 1 circuit de commande électro-pneumatique

7.2. **Répartiteur de freinage** : fonction gérée électroniquement sur les 2 essieux du porteur et le circuit de la remorque ou module l'effort de freinage sur les roues de l'essieu 2 en fonction de la charge (Load Sensing Device) pour véhicule à suspension classique

7.2.1. Dispositif anti-bloqueur des roues : oui, intégré au système de freinage électronique, cat 1, avec un capteur par roue

7.3. **Frein de secours :** constitué par le dispositif de freinage de stationnement.

7.4. **Frein de stationnement** : agit sur les cylindres à ressorts de l'essieu 2

7.5. **Mode transmission des efforts aux roues :**
7.5.1. Frein de service : à air sous pression
7.5.2. Frein de secours : à mécanique à ressorts
7.5.3. Frein de stationnement : à mécanique à ressorts

7.6. **Assistance des freins :**
7.6.1. Freins de service : à air comprimé
7.6.2. Freins de secours : non
7.6.3. Freins de stationnement : non

7.7. **Réservoir de fluide ou d'énergie :**
1 réservoir d'air comprimé de 4 L pour dessiccateur d'air en option porteur solo
1 réservoir d'air comprimé de 20 L pour circuit AV
1 réservoir d'air comprimé de 20 L pour circuit AR porteur remorqueur
1 réservoir d'air comprimé de 30 L pour circuit AV
1 réservoir d'air comprimé de 30 L pour circuit AR

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :
a) voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord.
b) voyant lumineux de couleur orangée pour anti-bloqueur.

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme :
a) chute de pression.
b) défaillance de l'anti-bloqueur.

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : en mettant le contact

7.8. **Type de freins :**
7.8.1. Freins de service :
7.8.1.1. Sur essieu 1 : à disques
7.8.1.2. Sur essieu 2 : à disques
7.8.2. Freins de secours : à disques
7.8.3. Freins de stationnement : à disques

7.9. **Dispositif ralentisseur :**
7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : hydraulique (option)
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : frein moteur

7.10. **Circuit de freinage pour la remorque** : sur demande, alimentation pneumatique. Commande pneumatique ou pneumatique et électrique assurée par une prise ISO 7638/1996.

7.10.1. Commande séparée du freinage de la remorque : néant

7.10.2. Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : en liaison avec le circuit de freinage de la remorque.

8. Carrosserie

8.1. **Carrosserie** : châssis-cabine

8.2. **Matériaux constituant la carrosserie :** tôle d'acier

8.3. **Nombre de places assises :** 2, (sur demande 3 pour variantes C, L, LX ou DK + 2 ou 3 ou 4 places AR pour variante DK)

8.4. **Sièges :**
8.4.1. A l'avant :1 siège conducteur réglable, 1 siège passager réglable. Sur demande : 1 siège central fixe ou banquette 2 places (pour variantes C, L, LX ou D).
8.4.2. A l'arrière : banquette 2 ou 3 ou 4 places pour variante DK).

8.5. **Nombre de portes :**
8.5.1. Latérales : 2 pour variante C, L ou LX. 3 ou 4 pour variante DK
8.5.3. Fermetures : de sécurité à deux positions

8.6. **Emplacement et mode d'ouverture des vitres** : glaces fixes + glaces descendantes à commande manuelle fixée sur portes. Sur demande : commande électrique pour porte droite et/ou porte gauche.

8.7. **Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :**
8.7.1. Pare brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Lunette arrière : sur demande en verre trempé

8.8. **Equipement des places assises en ceintures de sécurité :**
8.8.1. Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur. Option 3ème place : 1 ceinture 2 points avec enrouleur à la place du milieu
8.8.2. Places arrière : 2 ou 3 ou 4 places
1 ceinture 2 points avec enrouleur aux places centrales
1 ceinture 3 points avec enrouleur aux places latérales

8.9. **Dispositif de protection latérale : à poser par le carrossier.**
La fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage

8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement** :
8.10.1. Essieu AV : oui
8.10.2. Essieu AR : oui, équipement fourni sur demande.
Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section cylindrique ou rectangulaire et de deux goussets à monter sous l'extrémité des longerons. La fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage.

8.11. **Système anti-projection** :
8.11.1. Essieu 1 : oui
8.11.2. Essieu 2 : oui, système fourni sur demande :
Le système est constitué de garde-boue, bavettes et jupes extérieures. La face interne des garde-boue et des bavettes est tapissée d'un dispositif anti-projection homologué. La fixation et la partie sdu système anti-projection devront être vérifiées après carrossage.

9. Eclairage et signalisation

9.1. **Feux de route** : 2 en option 2 supplémentaires dans le pare chocs

9.2. **Feux de croisement** : 2, groupés aux feux de route

9.3. **Feux de position :**
9.3.1. Avant : 2, incorporés aux feux de croisement
9.3.2. Latéraux : 2 par côté, 1 sur aile AV par côté + 1 combiné aux feux d'encombrement arrière par côté (à compléter lors du carrossage)

9.4. **Feux de position arrière :** 2

9.5. **Indicateur de changement de direction** :
9.5.1. Avant : 2, indépendants,
9.5.2. Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière,
9.5.3. Latéraux : 2, indépendants

9.6. **Feux stop** : 2, groupés avec les feux de position arrière,

9.7. **Eclairage de la plaque d'immatriculation** : 1, combiné avec le feu de position arrière gauche

9.8. **Dispositifs réfléchissants :**
9.8.1. Avant : néant
9.8.2. Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière,
9.8.3. Latéraux : 2 par côté, groupés aux feux de position latéraux (à compléter lors du carrossage)

9.9. **Feux de détresse** : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10. **Feux de marche arrière** : 2, groupés avec les feux de position arrière,

3. MOTEURS (Euro 3/Euro 4)

Versions moteurs	C	E	D	F
	Euro 3		Euro 4	
3.1. Dénomination du type :	D0834			
3.1.1. Marque :	MAN			
3.1.2. Marquage moteur :	D0834LFL41	D0834LFL42	D0834LFL51	D0834LFL52
3.2. Description générale :	Moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif			
3.2.1. Genre :	Allumage par compression 4 temps			
3.2.2. Principe de fonctionnement :	Turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement, échangeur air /air			
3.2.3. Suralimentation :				
3.2.4. Dispositif anti-pollution	EGR interne	Vanne EGR	EGR interne	Vanne EGR
3.3. Nombre et disposition des cylindres :	4 en ligne			
3.4. Cylindrée (cm3)	4580			
3.5. Rapport volumétrique de compression :	18.0	18.0	18.0	18.0
3.6. Puissance maximale (KW) :	132	151	132	151
3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2400			
3.8. Couple maximal (mdaN) :	70	83	70	83
3.9. Régime de couple maximal (tr/mn) :	1400	1400	1400	1400
3.10.Régime de rotation maximale (tr/mn) :	2800			
3.11.Carburant utilisé :	Gazole			
3.12.Réservoir de carburant :				
3.12.1. Emplacement dans l'empattement :	série à droite	Option à droite	ou option à gauche	
3.12.2. Capacité (litres) :	100	150 200 2 x 200	100.	
3.12.3. Matériau :	En acier ou en aluminium			
3.13. Mode d'alimentation du moteur :	par injecteurs commandés par pompe d'injection			
3.14. Type du filtre à air :	à sec			
3.15. Allumage :	Par compression			
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts):	24			
3.17. Dispositif d'antiparasitage :	Sans			
3.18. Refroidissement du moteur :	par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur			
3.19. Nombre de silencieux d'échappement :	1	1 catalyseur d'oxydation intégré		
3.20. Niveau sonore au point fixe :				
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) :	90			
3.20.1.1 Sortie échappement horizontale :	90			
3.20.1.2 Sortie échappement verticale :	1800			
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) :				
3.20.3. Position de la sortie d'échappement :	latérale dans l'empattement côté droit en option côté gauche ou verticale AR cabine côté gauche			
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	sur plaque constructeur			
3.24. Classe environnementale :	8877*0127A		0555*0578B	

4. Transmission du mouvement

4.1. Type de boite de vitesses : mécanique à 6 rapports AV et 1 rapport AR de série. BV optionnelles BV 5;

4.1.1. Emplacement du levier de commande : manuel au plancher côté droit du siège conducteur ou commande semi-automatique en option

4.2. Type d'embrayage : monodisque à sec

4.2.1. Mode de commande : hydraulique

4.3. Type de transmission entre la boite de vitesses et les roues : arbre de transmission et AR (2)

4.4. Démultiplication de la transmission :

4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 265/70R17.5 = 2492

4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1 000 tours par minute

4.4.2.1. Boîte de vitesses **BV6 (1)** : 6 rapports

Vitesses	Rapports de B.V.	Rapport de pont	Dému. totale R	Vitesses à 1000 tr/mn en km/h R.
1ère	6.72	3.70	24.86	6.01
2ème	3.66		13.54	11.04
3ème	2.18		8.06	18.55
4ème	1.41		5.21	28.69
5ème	1.00		3.70	40.41
6ème	0.79		2.92	51.38
AR	6.03		22.31	6.70

Couples de pont : 3.08 - 3.36 -3.70 – 4.11 – 4.63 –5.29

4.4.2.2. BV 5 (1) 1è – 4.65 - 2è – 2.60 - 3è – 1.53 - 4è – 1.00- 5è – 0.77 - AR – 4.35

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie

4.5. Vitesse maximale effective (km/h) : 90
4.6. Indicateur de vitesses : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chronotachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesses : oui

5. Suspension

Variante N05P

5.1. Avant (essieu 1) : Ressorts à lames paraboliques ou ressorts à lames semi-elliptiques. Amortisseurs télescopiques (sur demande), evidgom caoutchouc et stabilisateur (sur demande)

5.2. Arrière (essieu 2) : Ressorts à lames paraboliques ou semi-elliptiques. Amortisseurs télescopiques (sur demande) Stabilisateur (sur demande)

5.2.1. Suspension de l'essieu moteur suspension non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée.

4. Masses et dimensions (kg et m) suite

Versions cabines / empattements	C101	L/LX 101	DK 101
2.8. Empattement	(3)	(3)	(3)
Véhicule livré en châssis cabine	5.550	5.550	5.550
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :			
2.9.0. Total	3960	4130	4350
2.9.1. Sur essieu 1	2470	2640	2760
2.9.2. Sur essieu 2	1490	1490	1590
2.10. Porte-à-faux avant		1.295	
2.11. Porte-à-faux arrière mesuré depuis l'essieu 2	3.075	3.075	3.075
2.12. Longueur hors-tout	9.920	9.920	9.920
2.13. Largeur hors-tout		2.300	
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule			
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule :			
2.9.0 Total	3960	4130	4350
2.9.1. Sur essieu 1 (2)		2000	
2.9.2. Sur essieu 2 (2)		1200	
2.10. Porte-à-faux avant		1.295	
Avec charge maxi AV 4240 kg et charge maxi AR 8000 kg			
2.11. Porte-à-faux arrière			
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :			
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	2.833	2.371	2.156
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne		1.275	
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	3.330	3.330	3.330
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	3.450	3.450	3.450
2.12. Longueur hors tout	10.295	10.295	10.295
2.13. Largeur hors tout		2.550/2.600 (1)	
2.14. (*)			
2.14.1. Distance mini	0.921	0.818	0.654
2.14.2. Distance maxi	1.099	1.000	0.847
Avec charge maxi AV 4400 kg et charge maxi AR 8400 kg			
2.11. Porte-à-faux arrière			
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :			
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	2.605	2.138	1.909
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne		1.275	
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	3.330	3.330	3.330
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	3.450	3.450	3.450
2.12. Longueur hors tout	10.295	10.295	10.295
2.13. Largeur hors tout		2.550/2.600 (1)	
2.14. (*)			
2.14.1. Distance mini	0.636	0.527	0.345
2.14.2. Distance maxi	1.212	1.116	0.971
Avec charge maxi AV 4700 kg et charge maxi AR 8700 kg			
2.11. Porte-à-faux arrière :			
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :			
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	2.179	1.702	1.445
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne		1.275	
2.11.2.Maxi sans ferrure et accessoire	3.330	3.330	3.330
2.11.3.Maxi avec ferrures et accessoires	3.450	3.450	3.450
2.12. Longueur hors tout	10.295	10.295	10.295
2.13. Largeur hors tout		2.550/2.600 (1)	
2.14. (*)			
2.14.1. Distance mini	0.423	0.309	0.114
2.14.2. Distance maxi	1.426	1.334	1.202
2.15. Distance minimum entrée de carrosserie	0.520	1.180	1.700

2.14 (*) Intervalle autorisé pour la projection verticale sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :
- du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement, équipement, cargaison) pour les véhicules porteurs
Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus
(1) Uniquement si carrosserie FGTD
(2) valeurs mini. imposées par le freinage
(3) empattement 5.550 ²uniquement pour variante N15P11 (lames/air)

2. Masses et dimensions (kg et m) suite

Versions cabines / empattements	DK1	DK2	DK3	DK4	DK5	DK6	DK7	DK8	DK9	DK10
2.8. Empattement	3.050	3.600	3.050	3.300	3.600	3.900	4.200	4.500	4.800	5.200
Véhicule livré en châssis cabine										
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :										
2.9.0. Total	4130	4170	4120	4190	4205	4240	4255	4270	4295	4370
2.9.1. Sur essieu 1	2735	2770	2740	2775	2725	2740	2735	2740	2745	2745
2.9.2. Sur essieu 2	1395	1400	1380	1415	1480	1500	1520	1530	1550	1625
2.10. Porte-à-faux avant					1.295					
2.11. Porte-à-faux arrière mesuré depuis l'essieu 2	1.275	1.275	1.525	1.775	1.925	2.125	2.325	2.475	2.675	2.875
2.12. Longueur hors-tout	5.620	6.170	5.870	6.370	6.820	7.320	7.820	8.270	8.820	9.370
2.13. Largeur hors-tout					2.300					
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule										
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule :										
2.9.0 Total	4130	4170	4120	4190	4205	4240	4255	4270	4295	4370
2.9.1. Sur essieu 1 (2)					2000					
2.9.2. Sur essieu 2 (2)					1200					
2.10. Porte-à-faux avant					1295					
Avec charge maxi AV 4240 kg et charge maxi AR 8000 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.397	1.647	1.880
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120	3.885
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240	4.005
2.12. Longueur hors tout	6.295	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735	12.000
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.382	0.427	0.379	0.394	0.451	0.479	0.516	0.547	0.584	0.629
2.14.2. Distance maxi	0.485	0.549	0.482	0.507	0.574	0.612	0.660	0.702	0.751	0.810
Avec charge maxi AV 4400 kg et charge maxi AR 8400 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.433	1.648
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.217	0.232	0.215	0.215	0.255	0.265	0.285	0.299	0.316	0.339
2.14.2. Distance maxi	0.551	0.627	0.548	0.579	0.652	0.698	0.752	0.801	0.858	0.926
Avec charge maxi AV 4700 kg et charge maxi AR 8700 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière :										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2.Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120
2.11.3.Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.094	0.085	0.092	0.080	0.108	0.105	0.112	0.113	0.115	0.121
2.14.2. Distance maxi	0.674	0.774	0.671	0.713	0.800	0.858	0.925	0.986	1.059	1.144
2.15. Distance minimum entrée de carrosserie	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700

Masses et dimensions (kg et m) suite

Versions cabines / empattements	L/LX1	L/LX2	L/LX3	L/LX4	L/LX5	L/LX6	L/LX7	L/LX8	L/LX9	L/LX10
2.8. Empattement	3.050	3.600	3.050	3.300	3.600	3.900	4.200	4.500	4.850	5.200
Véhicule livré en châssis cabine										
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :										
2.9.0. Total	3910	3950	3900	3970	3985	4010	4035	4050	4075	4090
2.9.1. Sur essieu 1	2695	2700	2700	2720	2655	2650	2645	2640	2635	2630
2.9.2. Sur essieu 2	1215	1250	1200	1250	1330	1360	1390	1410	1440	1460
2.10. Porte-à-faux avant					1.295					
2.11. Porte-à-faux arrière mesuré depuis l'essieu 2	1.275	1.275	1.525	1.775	1.925	2.125	2.326	2.475	2.675	2.875
2.12. Longueur hors-tout	5.620	6.170	5.870	6.370	6.820	7.320	7.820	8.270	8.820	9.370
2.13. Largeur hors-tout					2.300					
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule										
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule :										
2.9.0 Total	3910	3950	3900	3970	3985	4010	4035	4050	4075	4090
2.9.1. Sur essieu 1 (2)					2000					
2.9.2. Sur essieu 2 (2)					1200					
2.10. Porte-à-faux avant					1.295					
Avec charge maxi AV 4240 kg et charge maxi AR 8000 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.347	1.531	1.716	1.929	2.143
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120	3.885
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240	4.005
2.12. Longueur hors tout	6.295	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735	12.000
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.415	0.491	0.413	0.442	0.514	0.561	0.609	0.656	0.713	0.769
2.14.2. Distance maxi	0.513	0.606	0.510	0.548	0.629	0.686	0.744	0.802	0.870	0.938
Avec charge maxi AV 4400 kg et charge maxi AR 8400 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.357	1.529	1.727	1.926
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.260	0.306	0.258	0.273	0.329	0.360	0.391	0.423	0.460	0.295
2.14.2. Distance maxi	0.575	0.679	0.572	0.616	0.703	0.767	0.831	0.895	0.971	1.047
Avec charge maxi AV 4700 kg et charge maxi AR 8700 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière :										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.275	1.349	1.520
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2.Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120
2.11.3.Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.144	0.168	0.142	0.146	0.190	0.209	0.228	0.248	0.271	0.295
2.14.2. Distance maxi	0.691	0.818	0.688	0.743	0.842	0.918	0.994	1.070	1.160	1.250
2.15. Distance minimum entrée de carrosserie	1.180	1.180	1.180	1.180	1.180	1.180	1.180	1.180	1.180	1.180

2. Masses et dimensions (kg et m) suite

Versions cabines / empattements	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
2.8. Empattement	3.050	3.600	3.050	3.300	3.600	3.900	4.200	4.500	4.850	5.200
Véhicule livré en châssis cabine										
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :										
2.9.0. Total	3740	3780	3730	3800	3815	3850	3865	3880	3905	3920
2.9.1. Sur essieu 1	2525	2530	2530	2550	2485	2490	2475	2470	2465	2460
2.9.2. Sur essieu 2	1215	1250	1200	1250	1330	1360	1390	1410	1440	1460
2.10. Porte-à-faux avant					1.295					
2.11. Porte-à-faux arrière mesuré depuis l'essieu 2	1.275	1.275	1.525	1.775	1.925	2.125	2.325	2.475	2.675	2.875
2.12. Longueur hors-tout	5.620	6.170	5.870	6.370	6.820	7.320	7.820	8.270	8.820	9.370
2.13. Largeur hors-tout					2.300					
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule										
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule :										
2.9.0 Total	3740	3780	3730	3800	3815	3850	3865	3880	3905	3920
2.9.1. Sur essieu 1 (2)					2000					
2.9.2. Sur essieu 2 (2)					1200					
2.10. Porte-à-faux avant					1.295					
Avec charge maxi AV 4240 kg et charge maxi AR 8000 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.397	1.741	1.403	1.566	1.694	1.877	2.043	2.217	2.417	2.619
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120	3.885
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240	4.005
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735	12.000
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.471	0.557	0.469	0.503	0.580	0.628	0.686	0.739	0.802	0.865
2.14.2. Distance maxi	0.566	0.670	0.564	0.607	0.693	0.751	0.819	0.882	0.956	1.031
Avec charge maxi AV 4400 kg et charge maxi AR 8400 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.276	1.597	1.281	1.433	1.549	1.719	1.872	2.034	2.220	2.406
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2. Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	1.850	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.319	0.376	0.317	0.338	0.398	0.431	0.473	0.511	0.555	0.600
2.14.2. Distance maxi	0.627	0.742	0.624	0.673	0.765	0.830	0.904	0.973	1.055	1.137
Avec charge maxi AV 4700 kg et charge maxi AR 8700 kg										
2.11. Porte-à-faux arrière :										
2.11.1.Mini sans ferrure et accessoire :										
2.11.1.1. Pour charge uniformément répartie	1.275	1.326	1.275	1.275	1.278	1.424	1.553	1.691	1.849	2.009
2.11.1.2. Pour charge non uniformément répartie ou benne					1.275					
2.11.2.Maxi sans ferrure et accessoire	1.830	2.160	1.830	1.980	2.160	2.340	2.520	2.700	2.910	3.120
2.11.3.Maxi avec ferrures et accessoires	1.950	2.280	1.950	2.100	2.280	2.460	2.640	2.820	3.030	3.240
2.12. Longueur hors tout	6.295	7.175	6.295	6.695	7.175	7.655	8.135	8.615	9.175	9.735
2.13. Largeur hors tout					2.550/2.600 (1)					
2.14. (*)										
2.14.1. Distance mini	0.205	0.241	0.203	0.213	0.263	0.283	0.314	0.340	0.370	0.401
2.14.2. Distance maxi	0.741	0.877	0.738	0.798	0.901	0.978	1.063	1.144	1.240	1.336
2.15. Distance minimum entrée de carrosserie	0.520	0.520	0.520	0.520	0.520	0.520	0.520	0.520	0.520	0.520

MAN Camions & Bus S.A.

Z.I. - 12 avenue du Bois de l'Epine - Courcouronnes - 91008 EVRY Cedex

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D - 80996 MUNCHEN - ALLEMAGNE

0.1.1. Représentant accrédité en France : MAN Camions & Bus S.A. Z.I. - 12 avenue du Bois de l'Epine - CP 8005 – Courcouronnes -91008 EVRY Cedex

0.3. Marque : MAN

0.4. Désignation commerciale : TGL

0.5. Catégorie internationale : N2

0.6. Genre : Châssis cabine pour CAM - VASP

0.7. Type : N - Variantes : 05P11 - Versions : Cabines : C, L, LX, DK
15P11 Empattements : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 101
Moteurs : C – D – E - F

0.7.1. Décodage des TVV :
N05 = TGL 4X2 lames/lames
N15 = TGL 4X2 lames/air
P = Porteur
11 = PTAC 11.99 tonnes
C, L, LX, DK = Cabines
1 à 101 = Empattements
C, D, E, F = Moteurs 180, 180, 206, 206 ch

0.8. Puissance administrative: 12 CV

1.CONSTITUTION GENERALE

1.1. NOMBRE D'ESSIEUX ET DE ROUES : 2 AV (1) : 2 simples
AR (2) : 2 jumelées

1.1.1. Emplacement des roues motrices : AR (2)
1.1.1.1.En option : Système de régulation anti-patinage (A.S.R.).
1.1.2. Emplacement des roues directrices : AV (1)

1.2. DIMENSIONS DES PNEUMATIQUES :

MAXI AV (1) 4240 kg	MAXI AR (2) 8000 kg	10R17.5 (134/132 G) 245/70R17.5 (134/132 G) 265/70R17.5 (134/132 G)
MAXI AV (1) 4400 kg	MAXI AR (2) 8400 kg	245/70R17.5 (136/134 G) 265/70R17.5 (136/134 G)
MAXI AV (1) 4700 kg	MAXI AR (2) 8700 kg	265/70R17.5 (138/135 G)

(Les indices de charges et de la vitesse sont des valeurs minimales)

Nota : un changement de pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique

1.3. CONSTITUTION DU CHASSIS OU DE LA COQUE :

Châssis droit constitué par des longerons en acier profilés en U, entretoisés par des traverses.

1.4. EMPLACEMENT ET DISPOSITION DU MOTEUR :

Au-dessus de l'essieu AV, longitudinalement

1.5. EMPLACEMENT DE LA CABINE DE CONDUITE :

Avancée à hauteur du moteur.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

	Porteur	Porteur remorqueur		
2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	11990	11990	11990	11990
2.2. Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :				
2.2.1. Sans système de freinage de remorque	Néant		néant	néant
2.2.1.1 Avec remorque sans frein		12740		
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.		750		
2.2.1.2 Avec remorque équipé de frein à inertie		15490	néant	néant
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.		3500		
2.2.2. Avec système de freinage	Néant	néant	18500	24000
2.3.Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale delivrée en application de l'article R433.1 du code de la route :	Néant			
2.4. Masse en charge techniquement admissible	11990			
2.5. Charges maximales admissibles :				
2.5.1. Essieu (1)	4240			
2.5.1. Essieu (1) (sur demande)	4400			
2.5.1. Essieu (1) (sur demande)	4700			
2.5.2. Essieu (2)	8000			
2.5.2. Essieu (2) (sur demande)	8400			
2.5.2. Essieu (2) (sur demande)	8700			
2.6. Voie avant :	1.920 à 1.965			
2.7. Voie arrière :	1.702 à 1.753			

DECLARATION DE CONFORMITE MACHINE ASSEMBLEE

A remplir par la filiale, le concessionnaire MARREL installateur ou un autre tiers installateur

L'assembleur vendeur :

Adresse :

NORMANDIE BENNES GARNIER
S.A. au capital de 1.000.000 Frs
CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Conc. BENNES MARREL
Z.I. Sud-Est - Rue Daguerre
14120 MONDEVILLE - Tél. 31.52.01.87
Fax : 31 78 06 20
SIR 713 820 470 00027 - APE 34-2A

Déclare que la machine désignée comme suit :

Appareil	: Ampliroll	Appareil	:
Type	: THM 10000	Type	:
N° de série	: 06010778	N° de série	:
N° de commande	: 142 1 20128 07	N° de commande	:

EST CONFORME AUX DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 89/392/CEE MODIFIEE RELATIVE AUX MACHINES ET A SES TRANSPOSITIONS NATIONALES

Fait à Mondeville
Le 3/1/07

Signature :

Nom et fonction du signataire :

Nota : Plusieurs équipements peuvent être installés sur le même véhicule.

Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 212 91311 Montlhéry cedex France
Tél. 33/(0)1 69 80 17 00
Télécopie 33/(0)1 69 80 17 17

ATTESTATION DE QUALIFICATION N° HCT/06.P012

En application de l'article R 323-25 du Code de la Route et de l'article 4 de l'Arrêté du 18 novembre 2005

- RAISON SOCIALE	:	**NORMANDIE BENNES GARNIER**
- USINES / ATELIERS	:	**NORMANDIE BENNES GARNIER** **Zone Industrielle Sud Est** **Rue Daguère** **14120 MONDEVILLE**
- GAMME DE VEHICULES / COMPOSANTS	:	Catégories N2, N3, O3 et O4.
- PERIMETRE EVALUE	:	Procédures d'assurance de la qualité et certificat ISO.
- DOCUMENTS EXAMINES	:	Réglementation, dossier de suivi véhicule et plan d'actions correctives.
- DATE DE LA QUALIFICATION	:	**27 novembre 2006**
- DATE LIMITE DE VALIDITE	:	**26 novembre 2007**

Th. BOURDILLON
Responsable du service
Homologation Coordination Technique

ANNEXE 3 178956

PROCÈS VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE : **20/12/2006**

N° DE CONTRÔLE : **142 12 20207 06**

CARROSSIER (nom et adresse) : **NORMANDIE BENNES GARNIER - Z.I. Sud Est - Rue Daguerre**
14120 MONDEVILLE

DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : **26 novembre 2007** (attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2)

D 1	Marque :	**MAN**
D 2	Type Variante Version :	**N05P11C6F**
E	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série type :	**WMAN05ZZ87Y180573**
F 2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'État (PTAC) (kg) :	**11990**
F 3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État (kg) :	**15490**
G	Masse en service (G1 + 75) (kg) :	**5535**
G 1	Poids à vide national (PV) (kg) :	**5460**
J 1	Genre national (3) :	**CAM**
J 3	Carrosserie (désignation nationale) (4) :	**BENNE AMOVIBLE**
S 1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	**3**

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : D3, F1, J2, P1, P2, P3, P6, U1, U2, V7, V9

DIMENSIONS :

Longueur L (m) : **6,70** — Largeur l (m) : **2,50** — Surface L x l (m²) : **16,75**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, carrossier, certifie :

⇨ disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R323-25 du code de la route ;

⇨ avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;

⇨ que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que ;

- Le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation,
- Le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R311-1 à R318-8, R321-10 et R413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- Le porte à faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
  - ~~dans sa notice descriptive (1) ;~~
  - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;

  et la longueur des ferrures inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie

Fait à : **Mondeville**

Le : **01/01/2007**

Signature et cachet du carrossier :

NORMANDIE BENNES GARNIER
S.A.S. au capital de 500.00[illegible]
CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Concessionnaires MAN
Z.I. Sud-Est - Rue Daguerre
14120 MONDEVILLE
Tél. 02 31 52 01 87 - Fax 02 31 [illegible] 20
SIRET 713 820 470 00027 - APE 34[illegible]

(1) rayer la ou les mentions inutiles.

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.

(3) Ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J3 doit répondre à la nomenclature des carrossiers prévues par le code de la route.